



LYCÉE
DES
MÉTIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mardi 30 mars 2021

Lycée des Métiers Jacques de Romas - Route de Mézin - 47600 NERAC
Tél. : 05 53 97 63 00 - Fax : 05 53 97 63 15

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
Du mardi 30 mars 2021

Le quorum est atteint avec 13 membres présents. Début de la séance à 18h10

1- Approbation du PV du CA du 04 février 2021

Le PV du CA du 04/02/2021 est adopté à l'unanimité avec 13 voix.

2- Bilan financier mobilité Espagne 2020.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le Bilan Financier de la mobilité pour les stages professionnels de 6 élèves en Espagne en janvier et mars 2020, arrêté en dépenses et en recettes à 8 438.02 €

BILAN FINANCIER			
Mobilité Espagne 2020			
Elèves: 2 TPROA et 2 TPROB			
JANVIER ET MARS 2020			
Accompagnateurs: S.Herrero, A.Bordes et J.Fort			
RECETTES		DEPENSES	
SUBVENTION ERASMUS+	7 308,90 €	Frais Elèves Majadahonda : 4 (Mars/Avril)	4 062,74 €
6 élèves+ 3 accompagnateurs		Versement aux élèves non boursiers	289,12 €
		Versement aux élèves boursiers	200,00 €
		Hébergement	1 220,00 €
		Repas	490,17 €
		Transport Avion + Bus rapatriement	1 029,08 €
		Budget supplémentaire (Bus, métro, transferts)	296,40 €
Subvention Conseil Régional	1 000,00 €	Visites culturelles	430,00 €
Nouvelle Aquitaine		Diverses dépenses	107,97 €
		Frais Elèves Madrid : 2 (Janvier)	1 611,80 €
		Versement aux élèves non boursiers	640,00 €
		Hébergement	80,00 €
		Repas	214,60 €
Déficit	129,12 €	Transport A/R	369,10 €
<i>Pris en charge par le Lycée : Différence entre Bourse Régionale versée et récupérée (Goncalves Sonia) 289,12+200 = 489,12-360=129,12</i>		Budget supplémentaire (Bus, métro, transferts)	204,30 €
		Visites culturelles	103,80 €
		Frais accompagnateurs (3)	2 763,48 €
		Transport Avion	1 091,30 €
		Frais déplacement Espagne	1 672,18 €
TOTAL	8 438,02 €	TOTAL	8 438,02 €

Délibération n° 38 2020-2021	
oui	13
non	0
abstentions	0

3- Mobilité Espagne 2021

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le Budget Prévisionnel de la mobilité pour des stages professionnels de 6 élèves en Espagne du 26 avril au 23 mai 2021, arrêté en dépenses et en recettes à 12 538.00 €.

Budget Prévisionnel			
MOBILITE Espagne			
Séville 26/04 au 23/05/2021			
6 Elèves & 2 Accompagnateurs			
RECETTES		DEPENSES	
Subvention Erasmus +	10 458,00 €	Coût Elèves	9 421,50 €
		Hébergement = 2160€	
		Gestion de stage = 2100€	
		Avion = 1053,50€	
		Programme culturel = 920€	
		Budget suppl. (tests PCR, transferts, assurance) = 1108€	
		Bourses versées aux élèves : 2080€	
Subvention Mobilité CRNA		Coût Accompagnateurs	2 296,50 €
100,00€ X 4 semaines =		Hébergement = 880€	
400,00€/élèves boursier		Budget suppl. (tests PCR, transferts, assurance) = 266€	
80,00€ X 4 semaines =		Avion = 876,64€	
320,00€/élèves non boursier		Frais déplacement : 273,86	
Soit		Assurance annulation : 300€	820,00 €
2 élèves à 400,00€+4 élèves à 320,00€		Divers : 520€	
= 2080€	2 080,00 €		
		TOTAL	12 538,00 €
TOTAL	12 538,00 €	TOTAL	12 538,00 €

Délibération n° 42 2020-2021	
oui	13
non	0
abstentions	0

M. SASIEK, représentant des personnels, intervient pour remercier Mme Herrero du travail accompli au service de nos élèves qui pourront réaliser leur PFMP en Espagne.

Mme Ameling-Boudie rajoute que la situation actuelle a demandé encore plus de travail que les années précédentes et tient à souligner l'implication sans faille dont a fait preuve Mme Herrero.

4- Reversement CRNA Mobilité Espagne

Dans le cadre du programme de mobilité internationale octroyée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, une aide financière de 80.00 €/semaine pour les élèves Non Boursiers et 100.00 €/semaine pour les élèves Boursiers est versée à l'établissement (soit 320.00 € ou 400.00 € pour 4 semaines. (cf Projet de Budget 2021 C.A. du 30/03/2021)

Le conseil d'administration décide d'arrêter les modalités de gestion de ces fonds qui seront exceptionnellement reversés par l'établissement à la famille de l'élève avant le départ en mobilité en Espagne (en Mars et Avril 2021).

Cette somme servira à payer les frais de nourriture des stagiaires pendant les 4 semaines du séjour. Le montant versé à la famille ne pourra excéder le montant de l'aide du conseil Régional soit 320.00 € ou 400.00 € pour 4 semaines.

Si les frais de bouche excèdent ces sommes de 320.00 € ou 400.00 €, l'établissement remboursera l'excédent à la famille sur présentation de justificatifs des dépenses supplémentaires engagées. Cette aide financée par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sera complétée autant que de besoin, par des crédits d'état affectés au remboursement des frais de stages en entreprise et / ou des crédits issus de la taxe d'apprentissage.

<u>Délibération n° 44 2020-2021</u>	
oui	12
non	0
abstentions	0

5- Contrats et conventions

5-1 Conditions Carlos V. Mobilité 2021

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef d'établissement à signer le devis et les conditions générales avec Escuela de Idiomas Carlos V dans le cadre de la mobilité pour des stages professionnels en Espagne du 26 avril au 23 mai 2021. Le montant du devis s'élève à 8 254.00 €

<u>Délibération n° 41 2020-2021</u>	
oui	13
non	0
abstentions	0

5-2 Convention Prêt de matériel MAE

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention de mise à disposition de matériel pédagogique avec la MAE, du 01 avril au 1er juillet 202, dans le cadre de la lutte contre les addictions de l'alcoolémie et des drogues.

<u>Délibération n° 43 2020-2021</u>	
oui	12
non	0
abstentions	0

5-3 Convention ALGEEI

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention avec le SESSAD du confluent géré par l'ALGEEI. Cette convention a pour objet de définir

les rapports entre le SESSAD, le Lycée Jacques de Romas, l'élève et son représentant légal dans le cadre de la prise en charge de l'élève Mathias Lebot qui a pour objectif de lui permettre d'articuler les savoirs et les savoir-faire acquis dans l'établissement avec les langages techniques et les pratiques du monde professionnel.(Régularisation)

<u>Délibération n° 39 2020-2021</u>	
oui	12
non	0
abstentions	0

6- Questions administratives et financières

6-1 Compte financier 2020

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier 2020 (voir le rapport joint en annexe).

<u>Délibération n° 37 2020-2021</u>	
oui	12
non	0
abstentions	0

6-2 Compte financier 2020-Affectation du résultat

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2020 comme suit :

Avec subdivision

Réserves Service Général : **9 567.06 € de déficit**

Réserves Service Restauration et Hébergement : **13 273.53 € de déficit**

<u>Délibération n° 36 2020-2021</u>	
oui	12
non	0
abstentions	0

7- DBM N°08

Sur le rapport du Chef d'Établissement, le Conseil d'Administration approuve la Décision Budgétaire Modificative n°08 telle qu'elle est présentée sur le document suivant.

PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT	7 500,00 €
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPC - OPERATION EN CAPITAL			7 500,00 €
Code	Domaine	Activités	Montant
0FILMPO	ACQPR	Film Etablissement Portes Ouvertes	7 500,00 €

Fonds de Roulement Mobilisable S.G.+S.R.H. Avant DBM n°08 au 01 Janvier 2021	182 886,88 €
Fonds de Roulement Mobilisable Service Général au 01 janvier 2021	159 834,78 €
DBM n°08 Prélèvement FdR Service Général	7 500,00 €
Fonds de Roulement Mobilisable Service Général Après DBM n°8 le 30 mars 2021	152 334,78 €
Fonds de roulement Mobilisable Service Restauration Hébergement au 01 janvier 2021	23 052,10 €
DBM n° Prélèvement FdR Service Restauration Hébergement	0,00 €
Fonds de roulement Mobilisable S.R.H. Après DBM n°	23 052,10 €
Fonds de Roulement Mobilisable S.G.+S.R.H. Après DBM n°8 le 30 mars 2021	175 386,88 €

<u>Délibération n° 40 2020-2021</u>	
oui	12
non	0
abstentions	0

8- Questions diverses

« Début mars, la vigne plantée coté CDI a été arrachée...Pourquoi ? Qui a pris la décision ? »
Question posée par les représentants des personnels enseignants.

Mme Le Proviseur s'étonne de cette décision pour laquelle elle n'a pas donné son accord. Elle la regrette et propose dans le cadre d'un projet pédagogique que des plans de vigne puissent être replantés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h50.

Le Président

Valérie Ameling-Boudie

Le secrétaire de séance

Francis Bateau